



Jardineries  
& Animaleries  
de France



Communiqué de presse  
3 novembre 2020

## Covid-19 : Autorisation d'ouverture de certains rayons en jardinerie et en animalerie

Suite à la publication du décret n°2020-1331 du 2 novembre modifiant le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, suite à la décision de la Cellule Interministérielle de Crise du 01 avril 2020, nous préconisons les ouvertures et fermetures de rayons suivants dès le mercredi 4 novembre :

### Ouverture des rayons :

- Jardin (végétaux d'extérieur, semences, engrais, phytos, terreaux, outillage, contenants, aménagements...)
- Animalerie (animaux, alimentation, produits de soin, équipements et accessoires...)
- Epicerie fine et alimentation, produits d'hygiène et de santé
- Serre chaude (végétaux d'intérieur, terreaux, contenants et accessoires liés...)

### Fermeture des rayons :

- Fleuristerie
- Décoration et décoration de Noël
- Jouets, librairie et loisirs créatifs
- Habillement (hors vêtement de jardin et professionnel)

Le Click & Collect et le retrait de commandes sont autorisés pour l'ensemble des produits et rayons, ouverts ou fermés au public.

Les magasins peuvent rester également ouverts sur la vente de végétaux aux professionnels pouvant continuer leur activité, ces ventes se réalisant dans des espaces largement ventilés et/ou en plein-air.

Nous recommandons à nos adhérents de continuer d'appliquer strictement le guide des bonnes pratiques sanitaires qui leur a été communiqué et notamment la jauge des densités mise à jour.